



Contester un testament

Par **Dani336**, le **16/02/2020 à 16:29**

Comment contester un testament olographe qui, selon les héritiers légitimes car arrivent en premier dans la succession (notre père et ses frère soeur), semble faux car rédigé par une tierce personne (qui serait une "nièce") autre que notre grande tante, celle-ci hélas était veuve et sans enfants mais disposait d'un grand patrimoine et une grande fortune... et tout cela a été remis à cette "nièce" malgré que les héritiers aient pris RV avec le notaire et ont essayé d'attirer, en vain, son attention sur le côté faux de ce testament (pas les mêmes caractères, incomplet, signature trop parfaite par rapport aux caractères totalement différents du reste du document..). Enfin, y-a-t'il un délai de prescription pour contester un testament ? Merci

Par **Visiteur**, le **16/02/2020 à 16:32**

BONJOUR *formules de politesse obligatoires sur ce site.*

Une procédure doit être enclenchée avec une expertise et le soutien d'un avocat spécialisé en droit des successions,

Par **youris**, le **16/02/2020 à 17:05**

bonjour,

pour contester un testament voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/moyens-juridiques-permettant,8984.html>

salutations

Par **TheophileS**, le **16/02/2020 à 23:46**

[quote]

bonjour,

pour contester un testament voir ce lien:

<https://www.village-justice.com/articles/moyens-juridiques-permettant,8984.html>

salutations

[/quote]

Bonsoir, merci pour le lien ! Théo de [Viridys](#)